École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	

Les objectifs

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Apprendre à utiliser les Fleurs de Bach et élixirs floraux dans des situations quotidiennes pour ses animaux ou ceux qui nous sont confiés...
- ✓ Développer une plus grande compréhension des 38 fleurs, des 7 groupes, étudier les fleurs de tempérament.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : **du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2027 + 1 journée de perfectionnement–supervision le mardi 19 octobre 2027.**

- Durée de la formation, nombre de jours, horaires de la formation :
  9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 28h de formation sur 4 jours.

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 14 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Les moyens pédagogiques et techniques

L'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de support de cours (en format papier) vous sera remis dans la salle de formation, au début de la session.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

https://www.plantasantecours.com/

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au «présentiel en direct ».

Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.
En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrice et rédactrice

Formation assurée par **Elisabeth BUSSER** (intervenant permanent) Docteur en pharmacie, intervenante en faculté de Pharmacie, praticienne et enseignante en naturopathie, diplômée de l'École des plantes de Bailleul.

L'encadrement

Est exercé par **Christian BUSSER** (intervenant permanent), directeur de l'Ecole, docteur en pharmacie et en ethnologie, formation aux fleurs de Bach original (3ème niveau sur le lieu de vie du Dr Bach à Mount Vernon en Angleterre), conseiller agréé en fleurs de Bach, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, et par **Elisabeth BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie, ex titulaire de pharmacie, formatrice en phyto-aromathérapie, homéopathie, et techniques de préparations (chargée de cours à la faculté de pharmacie de Strasbourg, animatrice dans les écoles et jardins botaniques), conseillère en fleurs de Bach, expérimentée pour les 38 fleurs de Bach originelles ainsi que les 96 élixirs contemporains, auteure des livres « ABC Les fleurs de Bach » et « Le remède d'urgence », « Animaux, Fleurs de Bach & Elixirs Floraux » aux Editions Grancher.

Lieu de l'action

Hôtel Restaurant LE FAUDE - 28 rue du Général Dufieux - 68650 LAPOUTROIE, sous réserve de modification du lieu de stage.

Programme de la formation

Les chiens, les chats, chevaux, hamster, lapins, oiseaux, poules, NAC…

Objectifs : Introduction à l'œuvre du Dr Bach, à son histoire et à sa philosophie, à la découverte du remède d'urgence (Rescue). Les modes de préparation. Les 7 groupes de fleurs et les 38 fleurs, des élixirs floraux : description détaillée des attitudes « intérieures » correspondantes et de leur potentiel de transformation, avec nombreux exemple « vécus ». Entretien avec le maître, contact direct avec l'animal. Ecoute, observation, ressenti ; Ethique et respect de l'animal.
Comment choisir les fleurs. Comment donner les fleurs aux différents animaux. Cas concrets.
Consolider les connaissances des Fleurs de Bach, des élixirs floraux saisir les nuances des fleurs proches. Apprendre à utiliser les Fleurs de Bach et élixirs dans des situations quotidiennes pour ses animaux, ceux qui nous sont confiés... Développer une plus grande compréhension des 38 fleurs, des 7 groupes, étudier les fleurs de tempérament. Evaluation sous forme de questionnaire donné en fin de session et à renvoyer, complété dans le mois.

Le suivi de l'exécution du programme

Evaluations orales durant la formation.

Appréciation des résultats : Certificat

Le participant à cette formation professionnelle peut au choix :

- Passer le certificat de conseiller en fleurs de Bach (spécialisation « animaux » possible) en ayant également participé aux cursus complets de Fleurs de Bach I + II + III + 3 journées de Perfectionnement-supervision.
- Ou recevoir une attestation de participation au cours.

Il faut :

- Suivre les 4 stages (stage 1 : les fleurs de Bach, stage 2 : Elixirs contemporains et autres élixirs floraux, stage 3 : psychologie des émotions et fleurs de Bach, stage 4 : Fleurs de Bach et Animaux + 1 journée de Perfectionnement-supervision).
- Rendre les évaluations à la suite de chacun de ces stages dans un délai de 6 mois et obtenir la note minimale de 12/20 à chaque évaluation. En cas de note inférieure à 12/20, une nouvelle évaluation sera proposée dans les 6 mois, suivant les mêmes modalités.
- Participer à 4 journées d'approfondissement-supervision. Les 4 journées d'approfondissement-perfectionnement (dont une portant uniquement sur les animaux et la relation maître-animal), sont importantes pour discuter de votre vécu et voir en groupe les vécus mutuels et leurs répercussions.

Les évaluations sont à envoyer :

- Par courrier au siège de : l'Ecole Plantasanté
  A l'attention d'Elisabeth BUSSER - 2a, rue du Maréchal Koenig 67210 OBERNAI ou
- Par mail : planta@plantasante.fr

Procédure de validation du certificat de conseiller en Fleurs de Bach

- Evaluations orales en cours de formation.
- Etudes de cas réalisés à domicile sur les fleurs de Bach et sur des cas concrets. En cas d'insuffisance, le travail devra être repris selon les indications de Mme Elisabeth BUSSER.
- Participation aux 3 niveaux + 3 journées de perfectionnement-supervision.

Portée du certificat

Comme tous les instituts où sont enseignées les Fleurs de Bach en France, l'Ecole Plantasanté ne peut délivrer de certificat d'Etat. Toutefois, le certificat proposé présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours et à la pédagogie des animateurs de l'Ecole Plantasanté, Elisabeth et Christian BUSSER.

Information sur la législation en vigueur

Les fleurs de Bach sont des compléments alimentaires, déposés à la DGCCRF et sont en vente libre.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudié. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **445.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « Convention de Formation Professionnelle » :
Le tarif conventionnel est de **760.00 € net de taxes** : voir convention (envoyée sur demande).
Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :
Formation **Fleurs de Bach & Animaux 2027 + 1 journée de perfectionnement – supervision** financée par :

Nom – Prénom :_ _

445,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, le montant est à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **FBA-2027** » **suivi du nom et prénom du stagiaire »** (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :
BNP PARIBAS OBERNAI (01387)
19 RUE DU MARCHE
67210 OBERNAI
RIB : 30004 01387 00010091956 70
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

445,00 € net de taxes
Soit 28 heures de formation sur 4 jours.

École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

Devis de la formation Fleurs de Bach et Animaux + 1 journée de perfectionnement - supervision 2027

Du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2027 +
1 journée de perfectionnement–supervision le mardi 19 octobre 2027

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 28 heures de formation sur 4 jours.

Tarif : 445.00 € net de taxes

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
  ECOLE PLANTASANTE
  2A rue du Mal Koenig
  67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

❑ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à : le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite : « *Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur* », dater, signer.

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 445 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).